



# LA MAGIE DES MOTS

PAR DAVID COX

*Les réductions des arsenaux nucléaires négociées par les superpuissances : illusion ou réalité ?*

LES NÉGOCIATIONS AMÉRICANO-soviétiques sur la réduction des armements stratégiques (START) progressent lentement, comme on s'y attendait, mais tout compte fait, le président Reagan quittera la Maison Blanche avec un dossier assez impressionnant au chapitre de la limitation des armements. L'accord historique sur les armes à portée intermédiaire est déjà dans le sac; c'est non seulement la réalisation de la double option zéro que le président Reagan avait proposée pour la première fois en 1982, mais aussi une entente novatrice grâce à ses dispositions concernant la vérification sur place. Et dans le contexte des négociations START, même un accord-canevas, qui sera complété par son successeur, sera perçu comme étant l'oeuvre de Reagan, puisque les plafonds maintenant envisagés (1 600 vecteurs stratégiques et 6 000 ogives) sont très près des réductions qu'il avait préconisées au début de sa présidence. L'image du président aux yeux du public est encore meilleure, car les médias et l'opinion publique semblent persuadés que le traité se soldera par une réduction de 50 p. 100 des arsenaux stratégiques.

Cela étant dit, pourquoi alors exprimer des réserves? Celles des analystes des questions de défense découlent surtout de leur inquiétude au sujet des clauses concernant la

vérification sur place dans le Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire (FNI); la question plus fondamentale de savoir dans quelle mesure exactement nous voulons limiter les armements, notamment au chapitre des forces classiques en Europe, les préoccupe également beaucoup. Certains avocats de la limitation des armements ne savent plus s'ils doivent applaudir aux réductions parce qu'elles concrétisent un effort dans la bonne direction, ou adhérer à l'idée de plus en plus affirmée que les forces nucléaires seront meilleures que jamais une fois le traité START signé et que, de toute façon, les réductions seront loin d'approcher les 50 p. 100.

Dans ce débat, l'observateur intéressé doit avancer avec circonspection et toujours faire preuve d'une saine méfiance. Ce n'est pas le moment de se mettre à penser que les grandes puissances ont enfin réussi à assouvir leur faim nucléaire; il faut accueillir avec un scepticisme poli toutes les expressions telles que «réduire les arsenaux nucléaires de moitié». D'un autre côté, l'occasion se présente de faire progresser la limitation des armements comme jamais auparavant. Maintenir le mouvement amorcé par le Traité sur les forces à portée intermédiaire,

tout en évitant de susciter de faux espoirs au sujet de réductions vraiment marquées dans les arsenaux nucléaires, voilà le premier engagement que nous devons attendre de notre gouvernement.

EN 1984, LE VICE-PRÉSIDENT GEORGE Bush a présenté l'ébauche d'un traité sur les armes chimiques à la Conférence du désarmement, à Genève. Le document énonçait des clauses si rigoureuses sur la vérification que peu d'observateurs s'attendaient à ce qu'elles fussent accueillies sérieusement. «N'importe quand, n'importe où», telles étaient les conditions qui devaient régir les inspections sur place, d'après M. Bush. Jusqu'alors, les Soviétiques s'étaient opposés à tout accord en ce sens, et c'est pourquoi les chances de succès paraissaient plutôt minces.

Au début des négociations sur les forces à portée intermédiaire, Caspar Weinberger avait adopté une position semblable. L'inspecteur désigné en vertu de l'accord sur les armes FNI, soutenait-il, doit s'apparenter à l'inspecteur des banques: il doit pouvoir circuler librement, épier et fureter un peu partout. Mais au printemps de 1987, les Soviétiques surprisrent tout le monde: ils firent savoir qu'ils acceptaient le principe des inspections importunes et que, conformément à l'accord

éventuel, les États-Unis pourraient venir inspecter leurs usines. Bien sûr, d'ajouter le porte-parole soviétique, Yuli Vorontsov, les États-Unis devraient rendre la pareille, et il émit avec obligeance l'idée que le président Reagan devrait sans doute obtenir l'assentiment du Congrès pour autoriser les inspecteurs soviétiques à pénétrer dans les usines américaines.

Dès lors, le gouvernement américain, fortement pressé par le Comité mixte des chefs d'état-major, renonça aux inspections fortement importunes et il se contenta plutôt des clauses importantes mais soigneusement limitatives énoncées dans le Traité sur les forces à portée intermédiaire. Les États-Unis tenaient-ils vraiment à ce que des inspecteurs soviétiques rôdent librement dans leurs usines d'armements, voire dans leurs bases militaires? Le Pentagone ne tarda pas à répondre carrément par la négative. Bien que la volte-face américaine n'influa en rien sur le Traité concernant les armes FNI, le caractère importun de la vérification constitue désormais un aspect de toutes les autres négociations sur la limitation des armements.

À preuve, un traité sur les armes chimiques, qui est désormais réalisable du point de vue technique, est discrètement relégué aux coulisses tandis que Washington réévalue ses critères (n'importe quand, n'importe où) relatifs à l'inspection des usines d'armes chimiques et autres. Tandis qu'ils préparent les réductions des forces classiques, les stratèges se demandent dans quelle mesure ils sont disposés à laisser les inspecteurs soviétiques circuler partout en Europe occidentale pour se rendre dans les installations militaires de l'OTAN. Dans les pourparlers START, les superpuissances ont proposé d'éliminer les ogives ainsi que les missiles. Voilà qui va nécessiter des clauses détaillées sur la vérification!

Jusqu'où les inspections doivent-elles aller? Cette ancienne question revêt une nouvelle signification, car après s'être engagées à négocier des réductions, les superpuissances cherchent maintenant à trouver un juste équilibre entre, d'une part, leur souci de ne pas s'assujettir à des inspections trop rigoureuses et, d'autre part, la nécessité d'élaborer la procédure précise voulue pour mettre en oeuvre un accord START.

Aux yeux des analystes de la sécurité nationale, l'abolition d'une catégorie d'armes, aux termes du Traité sur les FNI, et la possibilité qu'une